

# Infos et conditions Promo Move

## Description de la promotion

Déménagez et restez client chez Lampiris pour votre nouvelle habitation et bénéficiez de quatre mois gratuits sur la composante énergie de votre facture d'électricité. Lampiris se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre.

## Conditions de l'offre

- Offre valable sur la composante énergie, c'est-à-dire le prix du kWh (mono, heure creuse, heure pleine, exclusif nuit) de votre énergie pour l'électricité, à l'exclusion des autres postes de la facture, tels que la contribution énergie verte, l'abonnement, les frais de distribution et transport et les taxes.
- La gratuité de quatre mois porte provisoirement sur l'acompte, tel que calculé au moment du déménagement (au prix du contrat en cours multiplié par le volume annuel estimé), et sera définitivement calculée lors de la facture de régularisation sur la base de la consommation annuelle réelle.
- La composante énergie de la facture d'acompte sera réduite à 0 euro pour une durée de quatre mois, à partir de la date de début de fourniture à votre nouvelle adresse<sup>1</sup>.
- Non cumulable avec d'autres réductions, tarifs spécifiques et avantages relatifs à la fourniture de gaz et d'électricité.
- Strictement réservée aux clients résidentiels Lampiris (qu'ils soient abonnés au tarif tip, TOP, ou bénéficiaires du tarif social) qui déménagent entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 31 mars 2017.
- Les [conditions générales de vente](#) de Lampiris sont applicables à cette promotion.

## Comment cette réduction est-elle calculée ?

Lampiris vous offre quatre mois gratuits sur la composante énergie de votre facture d'électricité. A titre d'exemple, la réduction totale pour un consommateur qui :

- Achète de l'électricité (Tarif Mono Electricité TOP) à concurrence de 4.000 kWh par an ;
- Conclut un contrat de fourniture aux tarifs du mois de juillet 2016 ;
- Habite à 4000 Liège ;

S'élève à **61,52 € TVAC**.

---

<sup>1</sup> Dans le cas où votre premier acompte après déménagement aurait déjà été facturé, la période de quatre mois débiterait le mois suivant.

Un exemple chiffré est disponible ci-dessous :

	Estimation	Prix unitaire HTVA	Montant annuel TVAC	Montant mensuel TVAC
<i>---Lampiris---</i>				
Tarif mono électricité TOP	4.000 kWh	3,8133 c€/kWh	184,56 €	15,38 €
Contribution énergie verte	4.000 kWh	2,2680 c€/kWh	109,77 €	9,15 €
Abonnement TOP	1 an	70,2500 €/an	70,25 €	5,85 €
<i>---Votre avantage---</i>				
LETSMOVE	4 mois	-61,5212 €/4mois	-61,52 €	-15,38 € <sup>2</sup>
<i>---Distribution et transport---</i>				
Location compteur	1 an	1,3567 €/mois	19,70 €	1,64 €
Transport	4.000 kWh	2,6154 c€/kWh	126,58 €	10,55 €
Distribution mono	4.000 kWh	7,3692 c€/kWh	356,66 €	29,72 €
Taxe CV offshore	4.000 kWh	0,3826 c€/kWh	18,52 €	1,54 €
<i>---Taxes---</i>				
Cotisation fédérale	4.000 kWh	0,3039 c€/kWh	12,16 €	1,01 €
Cotisation énergie	4.000 kWh	0,1926 c€/kWh	9,32 €	0,78 €
Redev. raccordement	4.000 kWh	0,0750 c€/kWh	3,0000 €	0,25 €
<b>Total</b>			<b>849,00 €</b>	<b>60,49 €<sup>3</sup></b>

<sup>2</sup> La promotion est valable pendant 4 mois.

<sup>3</sup> Montant à payer pendant 4 mois à partir de la date du déménagement.